



LA CHARTE VILLE D'ANGERS, CCAS DE LA VILLE D'ANGERS ET ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

pour une gestion responsable des solutions numériques

Les outils numériques révolutionnent très rapidement le fonctionnement de nos services. En tant que collectivité, nous utilisons des solutions numériques pour accélérer notre transition écologique et notre lutte contre les gaspillages (Territoire intelligent). Nous entretenons de plus en plus une relation « numérique » avec les Angevins, afin de s'adapter à leurs usages, tout en ayant l'exigence de la qualité du service délivré. Pour autant si le numérique peut être un formidable outil de création de nouvelles valeurs, plus respectueuses de l'environnement, il doit être accompagné et réfléchi en termes d'impacts. Les défis environnementaux qui accompagnent la transformation numérique sont méconnus : avec la publication de cette charte, la Ville d'Angers, le CCAS de la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole affirment leur engagement à entrer dans une démarche de gestion responsable de leurs outils et de leurs usages numériques, afin de lancer une dynamique collective sur le territoire.

1 POUR LES BONNES PRATIQUES

Parce que le numérique concerne tout le monde et qu'il est devenu un outil incontournable dans l'exercice de nos missions, mais aussi dans notre vie extra-professionnelle, nous nous engageons à adopter un comportement responsable et transmettre les bonnes pratiques dans l'utilisation de nos outils numériques :

- en affichant et relayant les différents supports de sensibilisation à la gestion responsable des solutions numériques pour encourager les « éco-gestes » ;
- en animant des événements de sensibilisation sur l'impact du numérique ;
- en responsabilisant les personnels et les élus sur l'impact de leurs pratiques ;
- en créant et animant un réseau d'ambassadeurs du numérique responsable.

2 POUR L'ACHAT RESPONSABLE

Parce que nos services se transforment en continu et que les outils numériques qui accompagnent cette transformation ont des impacts environnementaux, nous nous engageons à développer une politique d'achat qui prend en compte la gestion responsable des solutions numériques proposées :

- en intégrant dans l'ensemble de nos marchés des clauses spécifiques à la gestion responsable des solutions numériques choisies ;
- en tenant compte des indicateurs de consommation et de réparabilité des équipements numériques choisis ;
- en impliquant nos partenaires dans notre démarche de gestion responsable des solutions numériques ;
- en intégrant une part d'équipement issus de filière locale de réemploi dans notre patrimoine numérique ;
- en intégrant dans nos besoins une part de matériel d'occasion et/ou reconditionné.

3 POUR LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Parce que le numérique est consommateur d'énergie, nous nous engageons à prendre des actions concrètes pour en diminuer l'impact notamment par la maîtrise et la réduction de la consommation énergétique liée aux matériels :

- en éteignant nos équipements numériques lorsqu'ils ne sont pas utilisés ;
- en débranchant les dispositifs de recharge lorsqu'ils ne sont pas en usage ;
- en adoptant les bonnes pratiques de gestion de la messagerie numérique ;
- en tirant partie des avantages offerts par les outils collaboratifs mis à disposition.

4 POUR LA GESTION DE LA FIN DE VIE DES ÉQUIPEMENTS

Parce que la fin de vie de nos équipements numériques a un impact majeur sur la consommation de ressources, la quantité de déchets produits et la surproduction de nouveaux équipements, nous nous engageons à contribuer à une meilleure gestion de la fin de vie des équipements :

- en systématisant le recours à des partenaires reconnus pour la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ;
- en favorisant le recours à des partenaires de l'économie locale, sociale et solidaire pour réemployer des équipements qui restent fonctionnels ;
- en allongeant la durée de vie des équipements numériques.